

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 D 40193
Numéro SIREN : 382 980 761
Nom ou dénomination : SCI AMDG

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2024 sous le numéro de dépôt 928

S.C.I. AMDG

RCS 382 980 761

Siège Social : 3, rue Dumetz - 62550 BAILLEUL LES PERNES

GREFFE DU TRIBUNAL

- 1 FEV. 2024

DE COMMERCE D ARRAS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

Les associés de la Société Civile Immobilière AMDG se sont réunis en assemblée générale le mardi 16 janvier 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- Ajout d'un co-gérant

Sont présents

- Monsieur Aimé DEROIDE (62550 BAILLEUL-LES-PERNES)
- Madame Mugnette DEROIDE GALLET (62550 BAILLEUL-LES-PERNES)

L'assemblée est présidée par Monsieur DEROIDE Aimé, associé gérant.

Le président constate que les associés présents possédant ensemble 100% des parts sociales, représentant la totalité des parts sociales, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions, conformément aux dispositions des statuts.

Le président tient à la disposition de l'assemblée :

- les documents utiles au sujet abordé

1. Rapport de gestion

Le gérant fait un rapport succinct de l'état de l'immeuble situé à NOEUX-LES-MINES. Les points principaux sont les suivants :

- Etat global du bâtiment
- Locataire actuel

Le rapport de gestion est approuvé, validé à l'unanimité

2. Bilan financier au 16/01/2024

SITUATION DES ASSOCIES

Les associés ne présentent aucune dette ni créance au 16/01/2024.

Il n'y a pas eu d'opération bancaire majeure en 2023.

L'approbation des comptes est validée à l'unanimité, le quitus étant donné au gérant

3. Modification de gérance

Madame Mugnette DEROIDE, actuellement associée, deviendra co-gérante. Madame DEROIDE aura donc procuration sur tous les comptes.

Le gérant actuellement en charge fera les démarches déclaratives pour la modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et visé par un associé présent.

Bon pour acceptation
de la co-gérance
Mugnette DEROIDE

Bon pour acceptation
de la co-gérance
Mugnette Deroide

Bon pour acceptation
du gérant
Aimé DEROIDE

Bon pour acceptation
du gérant Aimé Deroide
A. Deroide